

# COMMUNES, RIVERAINS, ENTREPRISES ENSEMBLE POUR DES ESPACES PUBLICS CONVIVIAUX



**Marcel BAGUETTE,**  
PRÉSIDENT  
mobiwall



**Didier BLOCK,**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
mobiwall

## 1. C'EST QUOI MOBIWALL ?

Mobiwall c'est la nouvelle appellation de la fédération wallonne des entrepreneurs de travaux de voirie. Depuis un certain temps nous ressentions le besoin de faire passer de nouveaux messages tant vers nos donneurs d'ordre, que vers les jeunes que nous voulons attirer vers nos métiers, que vers les riverains de nos chantiers. Et c'est au bout de cette réflexion que nous avons décidé d'adopter une nouvelle dénomination, un nouveau logo, une présence sur les réseaux sociaux, un nouveau site internet : [www.faisonsbougerlawallonie.be](http://www.faisonsbougerlawallonie.be)

## 2. QUELS SONT CES NOUVEAUX MESSAGES QUE VOUS VOULEZ FAIRE PASSER ?

Nos métiers sont au cœur de l'aménagement du territoire, de l'adaptation aux changements climatiques, de la relance économique de la Wallonie par la réhabilitation des friches industrielles, de l'attractivité des centres urbains par des aménagements d'espaces publics conviviaux, du partage de ces espaces entre tous les types de mobilité. La voirie, ce n'est pas seulement cette surface sur laquelle roulent les véhicules. C'est également cet espace souterrain où circulent câbles et canalisations de toutes natures et tellement utiles pour chacun. Nos métiers ont du sens. Nos métiers sont fondamentaux et ils s'adaptent aux défis de notre époque.

Nos métiers se nourrissent d'investissements publics. Ces investissements publics entraînent des investissements privés et, ensemble, ces investissements transforment la Société dans sa totalité.

## 3. UN MESSAGE PARTICULIER VERS LES COMMUNES ?

Nous sommes conscients que les riverains de nos chantiers estiment que les chantiers durent trop longtemps. Tous ensemble, nous devons agir pour améliorer la préparation des chantiers en amont de leurs démarrages. Ces dernières années de nouvelles législations et de nouvelles plateformes informatiques sont apparues (Powalco, Walterre). Même si elles ne sont pas perçues comme

telles, ces nouvelles obligations ont pour but d'améliorer la préparation des chantiers et éviter les arrêts de chantiers intempestifs. Tous ensemble, nous devons utiliser ces obligations dans ce but. Mobiwall dialogue avec l'UVCW pour dégager des améliorations qui rendront l'exécution des chantiers plus efficiente.

Notre actuelle campagne de communication vise aussi à montrer à nos concitoyens que, au-delà des perturbations induites par un chantier, leur cadre de vie, en final, sera grandement amélioré.

## 4. UN DERNIER MESSAGE CONCERNANT LES CHARGES D'URBANISME

La délivrance d'un permis d'urbanisme nécessite régulièrement des aménagements de voirie liés à cette nouvelle construction. Ces aménagements de voirie incomberont au bénéficiaire de cette autorisation, qui en confiera la réalisation à une entreprise de son choix. Mais en final, c'est la collectivité qui en bénéficiera pendant, en principe, des dizaines d'années. Il convient donc qu'ils soient durables et exécutés, autant que faire se peut, dans les mêmes conditions que celles d'un marché public ordonné par la commune.

En conséquence, nous recommandons d'imposer dans ces charges d'urbanisme :

- Que les travaux soient réalisés par une entreprise agréée en catégorie C et conformément au CCT Qualiroutes.
- Que seuls des ouvriers en CP124 soient employés sur ce chantier.
- Que toutes les fiches techniques des matériaux à utiliser sur ce chantier soient approuvées, au préalable, par le service technique communal.
- Que les documents prévus dans le CCT Qualiroutes à fournir au donneur d'ordre, soient fournis à l'autorité qui a délivré le permis d'urbanisme (Plans Qualité, plans as-built...).

Une question, un sujet, une idée... Nous sommes à votre écoute via [info@mobiwall.be](mailto:info@mobiwall.be)